



MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ville de Chambly – Place de l'Hôtel de Ville – 60230 Chambly
Téléphone : 01.39.37.44.00 / Fax : 01.39.37.44.01
Représentée par Mr Michel Françaix, en sa qualité de Député Maire.

Objet du marché : Extension du contrôle d'accès et gestion d'alarme, ainsi que la maintenance des bâtiments de la ville de Chambly

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics : Monsieur le Député Maire

Désignation du comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de Chambly

Le présent marché, dit à procédure adaptée, est passé en vertu des articles 26-II, 28, 40, 72 et 81 du code des marchés publics.

B - Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire : _____

Adresse professionnelle et téléphone : _____

N° SIRET _____

agissant pour mon propre compte
 agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : _____

agissant en tant que mandataire
✧ du groupement solidaire ou
✧ du groupement conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux demandés aux prix ci-dessous :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles).

Le marché comporte une tranche ferme et cinq tranches conditionnelles :

- ✓ Tranche ferme : Extension du contrôle d'accès et gestion d'alarme à l'Ensemble de Services à la Population (l'ESP) et du Centre Technique Municipal.
- ✓ Tranche conditionnelle 1 : Extension du Contrôle d'accès et gestion de l'alarme de la mairie
- ✓ Tranche conditionnelle 2 : Extension du Contrôle d'accès et gestion de l'alarme de l'annexe de la mairie
- ✓ Tranche conditionnelle 3 : Extension du Contrôle d'accès et gestion de l'alarme du Pavillon Conti (ALSH)
- ✓ Tranche conditionnelle 4 : Extension du Contrôle d'accès et gestion de l'alarme du gymnase Aristide Briand
- ✓ Tranche conditionnelle 5 : Contrôle d'accès et gestion de l'alarme anti-intrusion de l'école de musique

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du devis estimatif et quantitatif est de :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche ferme			
Tranche conditionnelle n°1			
Tranche conditionnelle n°2			
Tranche conditionnelle n°3			
Tranche conditionnelle n°4			
Tranche conditionnelle n°5			
TOTAL			

Le montant total de la prestation (tranche ferme + tranches conditionnelles 1 à 5) est le suivant :

Montant Hors Taxes : _____ € HT

TVA (_____ %) : _____ € HT

Montant total : _____ € TTC

Soit en toutes lettres : _____
 _____ € TTC

Montant de la maintenance (pour un an)En unité Euros

- Montant hors T.V.A. _____ euros
- T.V.A. au taux de ____ %, soit _____ euros
- Montant T.V.A. incluse _____ euros

 _____ Euros (en lettres)
2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

- ▶▶ du compte ouvert à l'organisme bancaire _____
- ▶▶ à _____
- ▶▶ au nom de _____
- ▶▶ sous le numéro _____
- ▶▶ code banque _____ code guichet _____ clé _____
(joindre un RIP ou RIB)

3. Bénéfice de l'avance

Conformément à l'article 87 du Code des marchés publics, le titulaire du marché peut prétendre à l'octroi d'une avance égale à 5 % du montant du marché, si ce dernier est supérieur à 50.000 € H.T et que le marché a une durée supérieure à deux mois.

- je ne renonce pas au bénéfice de l'avance
- je renonce au bénéfice de l'avance

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que la collectivité territoriale demande la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de 5 % du montant du marché.

4. Délai d'exécution

Le délai de la période de préparation sera fixé sur chaque ordre de service pour chaque tranche. Il est au maximum de 2 semaines et n'est pas compris dans le délai d'exécution.

Tranche ferme :

Les prestations de la tranche ferme seront exécutées dans le délai comme suit :

- Contrôle d'accès et mise en place d'une alarme pour l'ESP : 3 semaines maximum, à compter de la date mentionnée sur l'ordre de service qui prescrira le commencement des prestations
- Contrôle d'accès pour le CTM : 4 semaines maximum, à compter de la date mentionnée sur l'ordre de service qui prescrira le commencement des prestations.

Le délai donné est maximal. Le candidat pourra proposer un délai d'intervention différent à joindre à la proposition.

Le candidat propose un délai d'exécution de _____ semaines pour l'ESP et _____ semaines pour le CTM.

Tranches conditionnelles 1 à 5 :

Les travaux seront exécutés dans le délai de 4 semaines maximum, à compter de la date mentionnée sur l'ordre de service qui prescrira le commencement des travaux. Ce délai est valable pour chaque tranche.

Les délais donnés sont maximum. Le candidat pourra proposer des délais d'intervention différents à joindre à la proposition.

Le candidat propose un délai d'exécution de _____ semaines pour les tranches conditionnelles (joindre une annexe si les délais diffèrent en fonction de chaque tranche conditionnelle).

5. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au paragraphe B-1, me lie pour la durée de validité des offres, à savoir 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquées dans les conditions de mise en concurrence.

A _____, le _____

Le candidat

(représentant habilité pour signer le marché)

C. Réponse de l'administration

La présente offre est acceptée :

en ce qui concerne la solution de base

en ce qui concerne la solution variante

A _____, le _____

Le Député Maire,

Michel Françaix

ANNEXE N° . . A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et conditions de paiement du contrat de sous-traitance

MARCHE

- titulaire : _____
 - objet : _____

Extension du contrôle d'accès et gestion d'alarme, ainsi que la maintenance des bâtiments de la ville de Chambly

- nature : _____
 - montant T.V.A. comprise : _____

PRESTATIONS SOUS TRAITÉES

Nature _____

Montant en € TTC _____

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale : _____
 - entreprise individuelle ou forme juridique de la société : _____

- N° d'identité d'établissement (SIRET) | | | | | | | | | | | | | | | |

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

(Remplacer, s'il y a lieu, «registre du commerce et des sociétés» par «répertoire des métiers»)

- adresse : _____

- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

- date (ou mois) d'établissement des prix : _____

- modalités de variation des prix : _____

- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

AVANCE FORFAITAIRE

<input checked="" type="checkbox"/>	Le marché prévoit une avance forfaitaire.
<input type="checkbox"/>	Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance visée à l'article 87 du code des marchés publics ; il lui sera versé à ce titre une somme de : _____ Euros, (maximum : 5% du montant prévisionnel des prestations sous-traitée)
<input type="checkbox"/>	Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance forfaitaire.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Député Maire de la Ville de Chambly

- comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier de la ville de Chambly

Le représentant légal du
Maître de l'ouvrage

L'entrepreneur
titulaire

Le mandataire
du groupement
